



CHARGÉ D'ORDONNANCEMENT

TYPES DE POSTES RATTACHÉS À L'EMPLOI :

- > **Assistant planification.**

- > **Assistant coordinateur.**

- > **Agent d'ordonnancement et planificateur.**

- > **Chef de cellule production Génie Civil - GC.**

- > **Chef de section production Sous-traitées - ST.**

- > **Technicien production Génie Civil - GC.**

- > **Chef de section sous-traitance affaires générales.**

- > **Agent cellule marché industries privées.**

- > **Assistant roaming et relations extérieures.**

DÉFINITION SYNTHÉTIQUE DE L'EMPLOI* :

Planifier les actions des différents intervenants nécessaires à un projet de déploiement ou d'aménagement des réseaux.

ACTIVITÉS PRINCIPALES** :

- Planification des ordres de travaux (planning de réalisation des travaux et établissement du plan de charge des interventions pour les équipes techniques terrain).
- Coordination des approvisionnements à destination des équipes internes ou externes.
- Veille au respect de l'application des règles de sécurité (balisage, port des EPI, habilitation des sous-traitants...).
- Intervention en support (moyens matériels, humains, administratifs et financiers...) aux équipes en charge du pilotage des projets de déploiement.
- Pilotage des sous-traitants et planification des interventions.
- Production des reporting et des tableaux de bord qui rendent compte du respect des plannings.

ACTIVITÉS SECONDAIRES :

- Suivi des évolutions réglementaires dans le domaine particulier dont il a la charge.
- Suivi des dernières évolutions de matériels (aspects techniques, capacités).

COMPÉTENCES REQUISES*** :

savoirs

Connaissance :

- Des Intervenants et sous-traitants relevant de son domaine d'expertise.
- Des processus de l'entreprise applicables à l'activité d'ordonnancement.
- Des outils et des méthodes d'approvisionnement et de tenue de planning.
- D'ingénierie dédiée au domaine particulier.

savoir-faire

- Créer et suivre des plannings, les ajuster en fonction des aléas.
- Garantir la cohérence des activités des différents intervenants.
- Prendre en compte et diagnostiquer les différentes contraintes de ses interlocuteurs.
- Traiter une information complexe.
- Analyser et anticiper les risques, capitaliser l'expérience du passé.
- Elaborer une planification prévisionnelle d'activité.
- Gérer la relation avec les sous-traitants et coordonner l'activité de différents acteurs.
- Gérer la relation avec les fournisseurs.
- Représenter l'Office.
- Contrôler le bon déroulement des opérations effectuées.
- Rédiger des comptes rendus d'activités (*reporting*) et synthèses.

comportements professionnels

- Tourné vers la satisfaction du client.
- Exigence du résultat.
- Qualités relationnelles internes et externes.
- Aptitude à la coordination des acteurs.
- Esprit d'analyse et de synthèse.
- Disponibilité.
- Capacité d'adaptation.
- Autonomie.
- Réactivité.
- Discrétion et maîtrise de soi.
- Sens de l'organisation et de la planification.

PARTICULARITÉS D'EXERCICE DE L'EMPLOI :

Port des EPI, travaux aux abords de la voie publique, travaux sur ou au voisinage d'ouvrages électriques.

CONDITIONS D'ACCÈS À L'EMPLOI :

Prérequis à l'emploi

Diplôme reconnu de niveau V (BAC S, BAC Technologique).

Formations nécessaires à l'emploi

Sensibilisation à la sécurité et lutte contre le feu.
Gestes et postures.
Balisage de chantier.
Habilitation électrique.

PROXIMITÉ AVEC D'AUTRES EMPLOIS :

Coordinateur de travaux - Technicien d'intervention client - Technicien d'exploitation des réseaux et services des télécommunications.

EXEMPLE(S) DE PARCOURS DE CARRIÈRE :

Possibilités d'emplois précédents

Technicien d'intervention client.
Technicien d'exploitation des réseaux et services des télécommunications

Evolutions potentielles vers d'autres emplois

Gestionnaire de centre technique.
Coordinateur de travaux.

TENDANCES D'ÉVOLUTIONS DE L'EMPLOI :

Facteurs clés d'évolution à moyen terme

- Choix organisationnels des périmètres de travail et activités des centres DT.

Conséquences sur les activités et les compétences

- Conséquences sur les activités confiées, telles que la partie architecture, l'approvisionnement des matériels.

**Définition synthétique de l'emploi* : Il s'agit à la fois de la finalité, de la raison d'être et de la contribution attendue de l'emploi.

** *Activités principales* : Il s'agit des principaux ensembles d'actions ou d'opérations qui permettent de réaliser la mission de l'emploi.

*** *Compétences requises* : Les compétences pour occuper un emploi de référence se déduisent des activités. C'est une combinaison de savoirs et de savoir-faire mobilisés en situation de travail et nécessaires à la réalisation des activités. Il est à noter que les compétences citées pour un emploi de référence sont des compétences cibles, leur niveau de maîtrise peut être différent en fonction du poste occupé dans cet emploi.